



FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL DU RECLASSEMENT des STAGIAIRES

à nous retourner pour :

- connaître le détail du calcul de votre échelon au 01/09/08
- comparer cet échelon avec celui calculé ultérieurement par l'administration
- faire valoir vos droits

Syndicat des Enseignants-UNSA

Syndiqué(e) au SE-UNSA Non syndiqué(e)
Nouveau syndiqué(e) (adhésion jointe)

NOM : Prénom :

Etablissement :

Lauréat du : **CAPES - CAPET - CAPLP - CAPCPE - CAPEPS - Agrégation**
(Entourer le type de concours obtenu)

Discipline :

Adresse personnelle :

Tél. : Mèl :

ACTIVITES ANTERIEURES

Indiquer votre ancienneté **en jours** (1 an = 360 jrs, 1 mois = 30 jrs)
(Décrets n^{os} 51-1423, 71-424, 72-581, 91-259, 92-1189, 2001-369)

Enseignement public (durée effective) :

M.A. I : échelon depuis le

M.A. II : échelon depuis le

M.A. III : échelon depuis le

Instituteur titulaire jours

M/SE jours

Contractuels / Vacataires jours

C₁ : indice brut..... depuis le

C₂ : indice brut..... depuis le

C₃ : indice brut..... depuis le

Enseignement privé :

hors contrat : jours

sous contrat : jours

Allocataires : jours

Enseignement à l'étranger jours

(lecteur, assistant)

Un imprimé spécial est à demander au Rectorat pour la prise en compte de la durée indiquée sur le certificat d'exercice.

Activité professionnelle

pour les professeurs chargés des disciplines techniques (CAPET) -
BTS + 5 ans - Durée (à partir de l'âge de 20 ans) jours

Service National jours

Ne pas remplir

..... jours x 135/135 =

..... jours x 115/135 =

..... jours x 100/135 =

..... jours x 100/135 =

..... jours x 100/135 =

• Reconstitution de carrière :

..... jours x 1/2 =

ou

• Indice immédiatement supérieur :

Reliquat retenu :

..... jours x 2/3 x 115/135 =

..... jours x 115/135 =

..... jours x 1/3 =

..... jours x 2/3 =

TOTAL =

A retourner à : Rahim EL MOUAHID, SE-UNSA, Section Académique, 33 bis rue de Carros,
33074 BORDEAUX CEDEX (tél : 05 57 59 00 21)

ou par e-mail (en mettant en objet : reclassement) à ac-bordeaux@se-unsa.org